



À Bagnolet, le 7 novembre 2020

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau 75008 Paris

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX
21 rue Jules Ferry - 93177
BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Objet : Formation officiers ENSOSP

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Mon attention a été appelée, ces derniers jours, par les élèves officiers stagiaires et futurs élèves de la filière Sapeur-Pompier dont les formations se voient à nouveau reportées, impliquant des non-titularisations de ces agents.

En effet, « le décret 1082-2020 du 20 août 2020 dont la particularité permet la titularisation de certains fonctionnaires territoriaux stagiaires qui n'auraient pas pu réaliser la formation d'intégration au cours de leur année de stage en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 », exclut de son texte les sapeurs-pompiers professionnels.

Si jusqu'à présent, les élèves officiers restaient serein.e.s face à cette situation, ils viennent d'apprendre un 3ème report de leur formation.

Cette situation soulève de nombreuses problématiques :

- Tant que la FILT - 101 C ne commence pas sa formation, ce sont 400 agents qui sont en attente de départ;
- Cette FILT - 101 C vient de connaître un 3ème report de leur formation. Cela implique pour ces élèves stagiaires, une non titularisation alors qu'ils exercent tous des missions fonctionnelles dans leur SDIS. Pour beaucoup, une reconduction des voies de détachement ; situation complexe à vivre pour ces agents. Leur régime indemnitaire ne pourra être revalorisé car non titularisé faute d'avoir effectué leur formation d'intégration. Leurs perspectives familiales et professionnelles sont mises à mal à chaque report...
- Cette situation a également des incidences sur l'embauche d'officiers dans les SDIS. Faute de pouvoir envoyer en formation leurs recrues (2 ans d'attente pour former les derniers embauchés), ils gèlent les recrutements.



À Bagnolet, le 7 novembre 2020

Ces décisions sont lourdes de conséquences pour les lauréats au concours d'officier qui risquent de perdre le bénéfice de leur examen ou concours, mais également dans les centres de secours où faute d'encadrement, les modes dégradés se mettent en place et conduisent à un peu plus d'incompréhension et frustration des agents dont les sollicitations explosent au quotidien.

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry - 93177

BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Monsieur le ministre, il devient nécessaire que nos hautes autorités s'organisent afin de faciliter l'intégration au plus vite de nos élèves à l'ENSOSP. Si cela n'est pas possible, il serait opportun d'étudier la décentralisation des formations dans les régions et les départements, de favoriser la mise en place de la FOAD et de penser à la Validation des Acquis et de l'Expérience pour ces officiers stagiaires ayant déjà effectué un an de stagiairisation.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de ma très haute considération.

Monsieur Jacques NOAILLE

Secrétaire Général
UNSA-SDIS DE FRANCE